



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 avril 2024

Réforme Guérini : du salaire au mérite au licenciement, l'arbitraire sur toute la ligne !

Dans un premier temps, Emmanuel Macron, Bruno Le Maire, puis Stanislas Guérini ont occupé l'espace médiatique en annonçant leur projet de « *salaire au mérite* » et d'économies budgétaires, tout en s'attaquant aux règles statutaires actuelles en matière de rémunération.

Ces règles inscrites dans le statut général des fonctionnaires permettent de les rémunérer suivant des critères objectifs : la reconnaissance des qualifications et l'évolution de la rémunération au cours de la carrière.

Le projet Guérini consiste à supprimer ces règles et permettre que la rémunération soit laissée à l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique et des employeurs publics. Ce n'est rien d'autre que le salaire à la tête du client !

Maintenant, Stanislas Guérini annonce vouloir simplifier et développer les licenciements pour insuffisance professionnelle, c'est-à-dire le licenciement sans faute avérée de la part de l'agent public. Faciliter un licenciement qui ne dépendrait que de l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique.

Toute cette réforme ne vise qu'à mettre l'ensemble des fonctionnaires sous la pression de l'arbitraire !

Le Gouvernement veut instituer une relation de travail dans laquelle les fonctionnaires devraient être à la botte de la hiérarchie pour espérer être rémunérés correctement et ne pas être mis à la porte.

Pour FO Fonction publique, cette réforme est inacceptable !

FO Fonction publique va réunir ses instances très prochainement pour préparer la riposte et s'engage dès maintenant à tout mettre en œuvre pour faire échec à cette réforme.